

# Tableau des Garanties contrat senior

Sauf mention contraire, **le remboursement est exprimé en % du remboursement net de la Sécurité Sociale et les forfaits sont annuels exprimés en euros et se limite à la dépense engagée**. Le remboursement de la mutuelle ne prend en charge ni les actes hors nomenclature, ni la participation forfaitaire définie à l'article L322-2 du Code de la Sécurité Sociale ( exemple la franchise de 1 €, etc...), ni la majoration de participation prévue à l'article L162-5-3 (majoration de TM hors parcours de soins). Sur la majoration tarifaire sera appliquée un dégrevement de 8 € sur chaque consultation de spécialiste, et 8 € sur les actes médicaux.

Soins courants	REMB S.S.	Sénior	Sénior plus
Consultations et visites de généraliste	70%	30% de la BR	30 % de la BR + <b>7,62 €</b>
Consultations de spécialistes	70%	30% de la BR	30 % de la BR + <b>20,00 €</b>
Actes en ADI, ADE, ATM, acte en K	70%	30% de la BR	30% de la BR
Analyses et Auxiliaires Médicaux	60%	40% de la BR	40% de la BR
Ostéopathie, chiropractie, étioopathie, pédicure : <b>facture</b>	-	20€ par séance (limité à 2 /an)	20€ par séance (limité à 2 /an)
Analyses - Prélèvements refusés par SS (forfait annuel dans la limite des dépenses engagées)	-	-	<b>Forfait de 50 €</b>
Pharmacie remboursée par la SS 65% vignette blanche	65% / 30%	35% / 70% de la BR	35% / 70% de la BR
Pharmacie remboursée par la SS 15% vignette orange	15%	65% de la BR	65% de la BR
Densitométrie osseuse refusée par la SS (1 fois tout les 3 ans) : <b>présenter facture</b>	-	20,00 €	20,00 €
Vaccins refusés par la SS : <b>présenter facture</b>	-	<b>forfait de 15,24 € par vaccin</b>	<b>forfait de 20,00 € par vaccin</b>
Acoustique (Prothèse Auditive) prise en charge par la SS (forfait annuel limité au PMSS et à la dépense engagée)	60%	300% du remboursement net SS (limité au PMSS/an)	300 % du remboursement net SS + <b>forfait de 304,90 €/ an</b> (limité au PMSS/an)
Appareillage et / ou Orthopédie pris en charge par la SS (forfait annuel limité au PMSS et à la dépense engagée)	60%	150% du remboursement net SS (limité au PMSS/an)	150 % du remboursement net SS + <b>forfait de 304,90€/ an</b> (limité au PMSS/an)
<b>Dentaire</b>		<b>Senior</b>	<b>Senior plus</b>
Soins et Stomatologie	70%	30% de la BR	30% de la BR
Prothèse dentaire acceptée par la SS (forfait annuel dans la limite des dépenses engagées)	70%	250% du remboursement net SS	250 % du remboursement net SS + <b>forfait de 500,00 € par an</b>
<b>Optique limitée à 1 forfait tout les deux ans (sauf avis médicale et lentilles présentation des deux ordonnances)</b>		<b>Senior</b>	<b>Senior plus</b>
Optique et ou Lentilles acceptée par la SS	60%	600% du remboursement net SS + un forfait de <b>170,00 €</b>	600% du remboursement net SS + forfait de <b>350,00 €</b>
Forfait annuel (*)	-		
<b>Hospitalisation</b>		<b>Senior</b>	<b>Senior plus</b>
<b>Médicale, Chirurgicale et Psychiatrie :</b>			
Frais de séjour (Ticket modérateur en medecine et chirurgie) <b>limité à 60 jours par an pour la psychiatrie</b>	80%	20% de la BR	20% de la BR
Honoraires chirurgicaux (Dépassement d'honoraires)	-	-	<b>Forfait de 200,00€</b>
Franchise de 18 € (Aux actes dont le tarif est supérieur ou égal à 120 euros, ou ayant un coefficient supérieur ou égal à 60)	-	<b>18 €</b>	<b>18 €</b>
Forfait hospitalier médecine, chirurgie limité à 90 jours par an	-	Frais réels	Frais réels
Forfait hospitalier psychiatrie limité à 60 jours par an	-	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière limité à 60 jours par an	-	<b>60 € par jour</b>	<b>60 € par jour</b>
Frais accompagnants limité à 60 jours par an : <b>facture</b>	-	<b>30,49 € par jour</b>	<b>30,49 € par jour</b>
Télévision : <b>facture et bulletin d'hospitalisation</b>	-	<b>30 jours/par hospitalisation</b>	<b>30 jours/par hospitalisation</b>
Transport ambulance	65%	35% de la BR	35% de la BR
Cure thermale acceptée : <b>reçu du Ticket modérateur</b>	65 % ou 70 %	35 % ou 30 % de la BR	35 % ou 30 % de la BR
Hébergement cure (forfait annuel dans la limite des dépenses engagées) : <b>présenter facture</b>	-	<b>forfait de 121,96/an</b>	<b>forfait de 121,96/an</b>
Assistance à domicile : ( IMA ) (voir conditions)	-	OUI	OUI



**La Mutuelle de Bagneaux**  
Vous accompagne à chaque étape de votre vie.

Mutualité française

